

Je trie, tu tries, nous trions...

La collecte sélective, le traitement et la valorisation de nos déchets relèvent de la compétence de la communauté de communes Gally Mauldre depuis 2013.

Pourquoi le tri est-il important ? Parce que chacun de nous produit quasiment 600 kg de déchets par an ! En triant nous permettons leur revalorisation soit sous forme d'énergie, soit sous forme de nouvelles matières « premières » servant à la création de nouveaux objets.

LE TRI : qui fait quoi ?

Pour notre commune, la gestion des déchets est assurée par :

- ▶ La société Sepur qui réalise la collecte de tous nos déchets et traite les objets encombrants et les gravats.
- ▶ Le SIDOMPE ou Syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères qui réalise :
 - > l'incinération des déchets ménagers et assimilés en valorisant l'énergie qu'elle produit (énergie utilisée dans un réseau de chauffage urbain entre autres),
 - > le tri des déchets recyclables : carton, métal, plastique, verre.

En tant qu'habitants, nous avons la chance de bénéficier d'une collecte en porte-à-porte pour la majeure partie de nos déchets. Il est important de jouer le jeu en triant avec soin et en respectant quelques principes simples :

- ▶ **Mettre son sac poubelle d'ordures ménagères sur le trottoir dans un contenant solide.** Ceci afin d'éviter qu'il soit déchiré avant la collecte par les chiens et les oiseaux.
- ▶ **Sortir ses poubelles au plus tôt la veille à partir de 18h30 et au plus tard avant 6h30 le jour de la collecte. Les rentrer au plus vite une fois vidées.**

À noter :

Pour les déchets de type gravats et encombrants, notre communauté de communes ne dispose pas actuellement d'une déchetterie. **Dans la commune, chaque mois, une collecte d'encombrants est réalisée et une benne à gravats est mise à disposition en fin de mois impairs.**

N'oubliez pas que les distributeurs d'électroménagers ont obligation de reprendre gratuitement vos appareils usagés lors de l'achat d'appareils neufs, y compris dans le cas de la vente sur internet.

LE TRI EN PRATIQUE : on a souvent des doutes lorsqu'il faut jeter.

Voici un mémo :

Collecte en porte-à-porte



ORDURES MÉNAGÈRES

▶ Collectes mardi et vendredi



non fourni

Tous déchets non recyclables ni compostables.



Sont proscrits : produits dangereux et déchets ménagers spéciaux (DMS).



VERRE

▶ Collecte tous les jeudis



fourni

Bouteilles et bocaux sans bouchons ni couvercles



Sont proscrits : vaisselle, ampoules, vitres, miroirs...



PLASTIQUE, MÉTAL, CARTONS ET PAPIERS

► Collecte tous les mercredis

Bouteilles et flacons en plastique



Métal :
conserves,
cannes, aérosols...



Petits et gros cartonnages,
briques alimentaires



Papier, revues,
journaux
(sans film plastique)



fourni

Emballages, un terme inadéquat ...

En réalité seuls les emballages indiqués ci-dessus peuvent être mis dans la poubelle jaune !

Les sacs, sachets et films plastique, le polystyrène, les barquettes en alu, les pots de yaourt, les cagettes en bois sont des ordures ménagères. En cas de doute : ordures ménagères !



ATTENTION ! Ce logo ne signifie pas que le produit est recyclable mais simplement que le fabricant est partenaire du programme français de valorisation des emballages ménagers.



ENCOMBRANTS

► Collecte chaque mois



Tout objet volumineux à déposer sur le trottoir, en soirée, la veille de la collecte.



Interdit : pneus, tuiles, gravats, placo, pots de peinture (même vides), réfrigérateurs, informatique, téléviseurs, batteries, bouteilles de gaz...



VÉGÉTAUX

► Le lundi (réduit en période hivernale)



Feuillage, gazon, sapins de Noël non floqués sans sac et petits fagots (1,20 m) 25 kg maximum.

non fourni



Sont proscrits : pots de fleurs, terre, cailloux, plantes invasives...

Collecte en apport volontaire



D.M.S. & D.E.E.E.

► Ecobus*

Déchets ménagers spéciaux :

peintures, vernis, solvants, acides, produits phyto, huiles de vidange, batteries, radiographies...

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) :

petit électroménager, TV-Hifi, informatique, outillage élec., ampoules...



GRAVATS

► Dernier samedi (mois impairs)

La municipalité met une benne à disposition de 9h à 13h, chemin des Cochons, pour le dépôt des gravats **sans plâtre, ni amiante, ni isolation.** Pour bénéficier de ce service, vous devez au préalable obtenir un bon d'évacuation en mairie.



VÊTEMENTS

► Permanent

Trois conteneurs « Le Relais » sont répartis dans la commune : derrière la mairie, à l'Espace JKM et à proximité du cimetière.



(*) Pour connaître les dates de passage contactez la mairie au 01 30 80 07 00 ou sur www.saint-nom-la-breteche.fr, rubrique collecte des déchets, pour télécharger le calendrier de collecte.